

Compte Rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le 12 avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de LE GRAND-LEMPES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Nicole BERTON, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 Avril 2018

PRESENTS : MMRS, Gilles BERNARD, Nicole BERTON, Isabelle BORDERIE, Anne CHATAIN, Carole DASSONVILLE, François DEVINCRE, Michel FORGUE, Denise GABERT, Anne-Sophie GAUTHIER, Michel GIRAUD, Claudie GRENIER, Nathalie GUILLEMOT, Philippe GUYON, Mathieu MUNOZ, Sylvain PALMAS, Claude RAVEL, Christian RAYMOND, Anne-Sophie ROLLAND-CAMPUS, Pierre-Louis TERRIER, Alain VILLATE LAFONTAINE

ABSENTS EXCUSES : Anthony DOLO, Laurent RICHARD

POUVOIRS : Anthony DOLO à Philippe GUYON
Laurent RICHARD à Anne-Sophie ROLLAND CAMPUS

Secrétaire de séance : Anne-Sophie GAUTHIER

Le compte rendu du conseil municipal du 15 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

1 / Approbation des comptes de gestion 2017 du Receveur

Le rapporteur rappelle :

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur, aussi le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur les comptes administratifs du Maire sans disposer des états de situation de l'exercice clos dressés par le receveur municipal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Le rapporteur propose au Conseil Municipal d'approuver les comptes de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2017 du Receveur.

2 / Vote du compte administratif 2017 du budget communal

Vu l'avis de la commission des finances du 9 avril 2018 ;

Le rapporteur expose :

Le Compte Administratif 2017 pour le budget communal est résumé dans le tableau suivant :

BUDGET COMMUNAL

FONCTIONNEMENT	
RECETTES	2 698 965.57
DEPENSES	2 111 413.87
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017	587 551.70
RESULTAT DE CLOTURE 2016	453 448.91
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	453 448.71
RESULTAT DE CLOTURE 2017	587 551.90
INVESTISSEMENT	
RECETTES	782 636.32
DEPENSES	3 538 812.56
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2017	-2 756 176.24
RESULTAT CLOTURE 2017	2 567 534.57
SOUS TOTAL RESULTAT CLOTURE 2017	-188 641.67
RESTES A REALISER RECETTES	0.00
RESTES A REALISER DEPENSES	2 086 550.00
RESULTAT DE CLOTURE 2016 APRES INTEGRATION DES RESTES A REALISER	-1 897 908.33

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte administratif 2017 du Budget Communal

3 / Vote des comptes administratifs 2017 des budgets eau et assainissement

Vu l'avis de la commission des finances du 9 avril 2018;

Le rapporteur expose :

Les Comptes Administratifs 2017 pour les budgets Eau et Assainissement sont résumés dans le tableau suivant :

BUDGET EAU

EXPLOITATION	
RECETTES	353 132.81
DEPENSES	319 358.60
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017	33 774.21
RESULTAT DE CLOTURE 2016	21 955.37
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	0.00
RESULTAT DE CLOTURE 2017	55 729.58
INVESTISSEMENT	
RECETTES	230 754.62
DEPENSES	360 943.31
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2017	-130 188.69
RESULTAT DE CLOTURE 2016	268 807.90
SOUS TOTAL RESULTAT DE CLOTURE 2017	138 619.21
RESTES A REALISER RECETTES	0.00
RESTES A REALISER DEPENSES	40 840.00
RESULTAT DE CLOTURE 2017 APRES INTEGRATION DES RESTES A REALISER	97 779.21

BUDGET ASSAINISSEMENT

EXPLOITATION	
RECETTES	161 543.44
DEPENSES	131 272.29
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017	30 271.15
RESULTAT DE CLOTURE 2016	4 547.96
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	0.00
RESULTAT DE CLOTURE 2017	34 819.11
INVESTISSEMENT	
RECETTES	89 585.25
DEPENSES	267 966.00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2017	-178 380.75
RESULTAT DE CLOTURE 2016	268 108.00
SOUS TOTAL RESULTAT DE CLOTURE 2017	89 727.25
RESTES A REALISER RECETTES	0.00
RESTES A REALISER DEPENSES	1 400.00
RESULTAT DE CLOTURE 2017 APRES INTEGRATION DES RESTES A REALISER	88 327.25

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2017 des Budgets Eau et Assainissement.

4 / Reprise et affectation des résultats 2017 du budget communal

Vu l'avis de la commission des finances du 9 avril 2018 ;

Le rapporteur expose :

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2017 du budget communal de la commune de Le Grand-Lemps, il convient de procéder à l'affectation des résultats.

1. Les résultats des Comptes Administratifs 2017 :

Le résultat de fonctionnement est un **excédent** de **587 551.70 €**
Le résultat d'investissement est un **déficit** de **-188 641.67 €**

2. Propositions d'affectation des résultats 2017 :

Affectation du résultat de fonctionnement en recettes d'investissement, soit :

Article 1068 : 587 551.70 €

Reprise du résultat d'investissement en dépenses d'investissement, soit :

Ligne budgétaire 001 : 188 641.67 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la reprise et l'affectation des résultats 2017 du Budget Communal.

5 / Reprise des résultats – dissolution du budget annexe assainissement et intégration de l'actif et du passif dans le budget principal

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'arrêté préfectoral n°38-2017-07-03-003 du 3 juillet 2017 relatif au transfert de la compétence eau et assainissement à la communauté de communes de Bièvre Est

Vu la délibération n° 19/2017-03 du 30 mars 2017 relative au transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes de Bièvre Est,

Avant de procéder au transfert des résultats du budget annexe Assainissement à la communauté de communes de Bièvre Est, il convient de clôturer le budget concerné au 31 décembre 2017, de transférer les résultats de clôture dans chaque section respective du budget principal de la commune et de réintégrer l'actif et le passif du budget annexe Assainissement dans le budget principal de la commune.

Concernant le transfert des résultats de clôture, l'ordonnateur ne reprend au budget principal de la commune que le résultat de la section d'exploitation et le solde d'exécution de la section d'investissement reportés du budget annexe clos sans y intégrer les restes à réaliser transférés directement au budget annexe M49 de la communauté de communes de Bièvre Est

Le compte de gestion et le compte administratif 2017 du budget annexe Assainissement laissent apparaître les résultats suivants :

Section d'exploitation : 34 819.11

Section d'investissement : 89 727.25

Le rapporteur propose au conseil municipal :

De procéder à la clôture du budget assainissement au 31 décembre 2017

D'intégrer les résultats reportés du compte administratif 2017 du budget Assainissement au budget principal par écritures budgétaires :

Section de fonctionnement, compte 002 : 34 819.11

Section d'investissement, compte 001 : 89 727.25

De réintégrer l'actif et le passif du budget Assainissement dans le budget principal par le biais du comptable assignataire de la commune qui procédera à la reprise du budget concerné en balance d'entrée dans les comptes du budget principal et réalisera des écritures d'ordre non budgétaires nécessaires à cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la reprise des résultats, la dissolution du budget annexe assainissement et l'intégration de l'actif et du passif dans le budget principal.

6 / Reprise des résultats – dissolution du budget annexe eau et intégration de l'actif et du passif dans le budget principal

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'arrêté préfectoral n°38-2017-07-03-003 du 3 juillet 2017 relatif au transfert de la compétence eau et assainissement à la communauté de communes de Bièvre Est

Vu la délibération n° 18/2017-03 du 30 mars 2017 relative au transfert de la compétence eau potable à la communauté de communes de Bièvre Est,

Avant de procéder au transfert des résultats du budget annexe Eau à la communauté de communes de Bièvre Est, il convient de clôturer le budget concerné au 31 décembre 2017, de transférer les résultats de clôture dans chaque section respective du budget principal de la commune et de réintégrer l'actif et le passif du budget annexe Eau dans le budget principal de la commune.

Concernant le transfert des résultats de clôture, l'ordonnateur ne reprend au budget principal de la commune que le résultat de la section d'exploitation et le solde d'exécution de la section d'investissement reportés du budget annexe clos sans y intégrer les restes à réaliser transférés directement au budget annexe M49 de la communauté de communes de Bièvre Est

Le compte de gestion et le compte administratif 2017 du budget annexe Eau laissent apparaître les résultats suivants :

Section d'exploitation : 55 729.58

Section d'investissement : 138 619.21

Le rapporteur propose au conseil municipal :

De procéder à la clôture du budget Eau au 31 décembre 2017

D'intégrer les résultats reportés du compte administratif 2017 du budget Eau au budget principal par écritures budgétaires :

Section de fonctionnement, compte 002 : 55 729.58

Section d'investissement, compte 001 : 138 619.21

De réintégrer l'actif et le passif du budget Eau dans le budget principal par le biais du comptable assignataire de la commune qui procédera à la reprise du budget concerné en balance d'entrée dans les comptes du budget principal et réalisera des écritures d'ordre non budgétaires nécessaires à cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la reprise des résultats, la dissolution du budget annexe eau et l'intégration de l'actif et du passif dans le budget principal.

7 / Décision modificative n°1 – budget communal

Les crédits ouverts à certains chapitres du Budget Communal de l'exercice 2018 sont à réajuster pour permettre le règlement des opérations engagées.

Vu l'avis de la commission des finances du 9 avril 2018, le rapporteur propose les réductions, virements et ouvertures de crédits suivants :

BUDGET COMMUNAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Libellé	Dépenses	Recettes	Observations
002 - résultat de fonctionnement reporté		34 819,11	Reprise résultats assainissement 2017
002 - résultat de fonctionnement reporté		55 729,58	Reprise résultats eau 2017
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	90 548,69		
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	90 548,69	90 548,69	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Libellé	Dépenses	Recettes	Observations
001 - résultat d'investissement reporté	188 641,67		Résultats BP 2017
001 - résultat d'investissement reporté		89 727,25	Reprise résultats assainissement 2017
001 - résultat d'investissement reporté		138 619,21	Reprise résultats eau 2017
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement		90 548,69	
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves			
Nature 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé		587 551,70	Résultats 2017 de la section de fonct. affectés
Chapitre 13 - Subvention d'investissement			
Nature 1321 - subvention Etat et établissements nationaux		90 000,00	Reliquat subvention espace Pierre Bonnard
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles			
Nature 202 - Frais réalisation documents (reports)	500,00		Document urbanisme
Nature 2031 - Frais d'études (reports)	26 600,00		Diagnostic toiture mairie + Signalétique
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées			
Nature 204182 - Autres organismes publics - bâtiments et installations (reports)	18 280,00		Participation au SEDI trx Ctre Bourg
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles			
Nature 2111 - Terrains nus (reports)	70 480,00		
Nature 2135 - Installations générales agencement, aménagement des constructions (reports)	12 350,00		Gravure nom ossuaire (4 700€), Alarme centre social (2 000€), Signalétique (4 800€), Paillassons (850€)
Nature 2138 - Autres constructions (reports)	7 300,00		Portail cimetière
Nature 2152 - Installations de voirie (reports)	80 500,00		Signalétique St Jacques de Compostelle (10 000€), Fin de trx voirie 2016 (70 500€)
Nature 2158 - Autres installations matériel et outillage technique (reports)	40 200,00		Module GSM assenseur (600€), Signalétique (39 600 €)
Nature 2181 - Installations générales agencement, aménagement divers (reports)	1 300,00		Remplacement quilles par barrières Mairie
Nature 2184 - Mobilier (reports)	3 220,00		
Nature 2188 - Autres immobilisations corporelles (reports)	21 100,00		Dont étrave déneigement (18 600€).
Chapitre 23 - Immobilisations en cours			
Nature 2313 - Constructions (reports)	1 166 510,00		Travaux réhabilitation écoles
Nature 2315 - Installations matériel et outillage techniques (reports)	638 210,00		travaux redynamisation centre bourg (597 050€), travaux 2017 (41 160€)
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées			
Nature 1641 - Emprunts		1 278 744,82	
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	2 275 191,67	2 275 191,67	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote la Décision Modificative N°1 du Budget Communal.

8 / Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et d'entretien relative aux travaux de réfection de chaussée

Le rapporteur expose :

La commune de Le Grand-Lemps a programmé dans ses investissements l'aménagement des routes départementales n°73, 73B et 73J situé en agglomération. Par conséquent, le Département a décidé de coordonner ses travaux d'entretien des chaussées avec le projet communal.

Il est donc nécessaire de mettre en place une convention entre le Département de l'Isère et la commune du Grand-Lemps dont l'objet sera de préciser les obligations particulières de chaque collectivité dans le cadre des travaux de réfection de la chaussée :

- La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux
- Les modalités d'exécution des travaux
- Les modalités d'entretien ultérieur des aménagements
- Les responsabilités de chaque cotraitant
- La durée de la convention

Le rapporteur propose au conseil municipal de valider cette convention et d'autoriser madame le Maire signer cette convention et tout document s'y afférent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide la convention et autorise Madame le Maire à signer cette convention et tout document s'y afférent.

9/ Convention de répartition des frais de fonctionnement et de gestion des contrats communs du centre technique mutualisé de la communauté de communes de bièvre est et de la commune de le Grand-Lemps

Le rapporteur expose :

La commune de Le Grand-Lemps et la communauté de communes de Bièvre Est ont coréalisé un centre technique mutualisé.

La construction a été conduite avec une maîtrise d'ouvrage déléguée à la communauté de communes de Bièvre Est.

Dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services, une convention est mise en place pour préciser les conditions et les modalités de gestion des contrats de maintenance, l'entretien du bâtiment et autres dépenses communes.

Cette convention expose également les modalités financières et la part que devra acquittée chaque partie au prorata des ratios prédéfinis.

Le rapporteur propose au conseil municipal d'autoriser madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y afférent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide la convention et autorise Madame le Maire à signer cette convention et tout document s'y afférent.